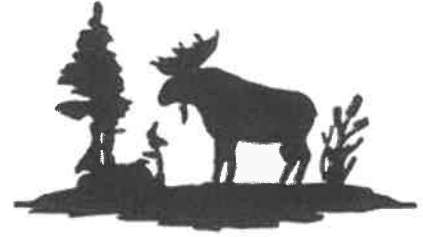


Avis d'élection de Zone 2

2 juillet 2020



À l'attention de l'exécutif local de la Zone 2

Il est maintenant temps pour les membres de la Zone 2 d'élire un nouveau directeur de zone et un nouveau représentant des jeunes.

Veillez informer tous les membres de la prochaine élection prévue le 8 août 2020 à 14 h 00 au Club de l'âge d'or Lamèque, 62 rue de l'école, Lamèque, NB

La constitution et les règlements du NBAPC stipulent que:

5.C. Une personne élue à un poste au comité de direction ne peut avoir de casier judiciaire pour fraude, détournement, vol ou tout autre acte criminel, à moins d'avoir reçu une absolution inconditionnelle ou conditionnelle ou obtenu un pardon. Cette personne dispose, pour avoir le droit d'occuper le poste auquel elle a été élue au sein du comité de direction, de trente jours après l'assemblée générale annuelle pour présenter un extrait à jour de son casier judiciaire, lequel ne doit pas dater de plus de trente jours.

5.I. Aucun membre ne peut accéder à un poste au comité de direction s'il ne peut prouver son ascendance autochtone, s'il a moins de 19 ans ou s'il est mentalement inapte et déclaré l'être par un tribunal au Canada ou ailleurs.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Barry LaBillois". The signature is written in a cursive, flowing style.

Barry LaBillois
President & Chief